

**ASSOCIATION PACTE RETRAITE AVENIR (APRA)  
Association loi 1901**

Siège social : 51, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

**Avis de deuxième convocation à l'Assemblée générale ordinaire**

Mesdames et Messieurs les adhérents à l'Association Pacte Retraite Avenir (APRA) sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire qui se déroulera le **mardi 15 septembre 2020 à partir de 10H00** au 51 rue de Châteaudun, 75009 PARIS, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation des comptes annuels de l'APRA au 31 décembre 2019 et du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et la situation financière de l'association**
  
- 2) Questions diverses**

**Le Président**

**Rappel sur les règles de quorum et de majorité**

*Conformément à l'article 14.4 des statuts de l'APRA « l'Assemblée générale de l'association ne peut valablement délibérer que si mille membres de l'association ou un trentième des membres au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.*

*Les résolutions présentées en Assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés ».*